Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU JURA

CABINET DU PREFET

Bureau du Cabinet
Affaire suivie par
Anne CHAGNARD
☎: 03.84.86.84.39

anne.chagnard@jura.gouv.fr

Lons-le-Saunier le, 19 AVR. 2012

CIRCULAIRE N°: 26

LE PREFET DU JURA

à

Mesdames et messieurs les maires du Jura

Pour information à :
- **monsieur le secrétaire général**
- **messieurs les sous-préfets de Dole et Saint Claude**
- **madame la présidente de l'association des maires du jura**

Objet : Pavoisement des bâtiments et édifices publics le dimanche 29 avril 2012.
PJ : 1

L'hommage que la France rend chaque année aux victimes et aux héros de la déportation aura lieu le **dimanche 29 avril 2012**.

Je souhaite que la population et tout spécialement la jeunesse soit très largement associée à cet hommage national. Cette journée du souvenir doit offrir l'opportunité d'organiser, pour les élèves des établissements scolaires, des rencontres avec les témoins de cette époque permettant ainsi aux jeunes générations d'œuvrer pour le devoir de mémoire que nous devons aux victimes du nazisme.

Ce 29 avril, **les bâtiments publics seront pavoisés aux couleurs nationales et une minute de silence et de recueillement sera observée sur tous les stades où se dérouleront des compétitions sportives.**

Il vous appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour que soient organisées dans votre commune les manifestations officielles.

J'appelle votre attention sur la nécessité de faire participer l'ensemble des associations ayant pour objet la mémoire de la déportation - y compris pour motif d'homosexualité - à cette organisation. Vous veillerez à ce que les manifestations, leur horaire, leur contenu, soient le mieux connus possible de la presse écrite et audiovisuelle, afin que le relais de l'information joue pleinement son rôle pour une cause qui le mérite.

Enfin, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le message commun des associations de déportés, adressé par monsieur le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense et des anciens combattants, qui sera lu à l'occasion de la cérémonie.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La directrice de cabinet

Florence GHILBERT-BEZARD

MESSAGE DES DÉPORTÉS
pour
la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation

Dimanche 29 avril 2012

En cette année électorale importante, les victimes du nazisme et de la collaboration de l'Etat français réaffirment leur attachement à cette journée du souvenir de la Déportation.

Pourquoi faut-il toujours se souvenir ? Pourquoi faut-il sans cesse témoigner'?

Revenir sur le passé reste un préalable indispensable pour faire comprendre la tragédie humaine de la Déportation.

Survenue souvent après les épreuves de l'arrestation et de l'internement, la déportation dans ses finalités répressive ou exterminatrice a touché des dizaines de milliers de nos compatriotes comme aussi de ceux qui avaient pensé trouver asile sur notre sol.

Jamais il n'a été plus indispensable de rappeler notre passé concentrationnaire qui peut sembler lointain aux générations nouvelles.

Les enseignements que nous en tirons restent actuels à nos yeux.

Malgré le temps qui passe et les mémoires qui s'éteignent, nous avons aussi le devoir de rappeler les leçons de notre histoire qui appellent à la lucidité et à la vigilance.

Loin de disparaître, le fanatisme, le racisme, la xénophobie ne cessent de ressurgir à travers un monde agité par des

passions nationalistes et religieuses et des désordres économiques.

Cette journée du souvenir doit être tournée vers l'action. Les détenus, lorsqu'ils furent libérés s'engagèrent pour que ces drames ne soient pas seulement un objet de commémoration.

En ce 67ème anniversaire de notre libération, notre objectif commun doit être de faire vivre dans notre société l'histoire et la mémoire de phénomènes d'une dimension humaine si considérable par leurs origines, leurs ressorts et leurs conséquences, qu'ils ne peuvent ni ne doivent plus jamais laisser les consciences au repos.

Ce message a été rédigé conjointement par
La Fondation pour la Mémoire de la Déportation (F.M.D.).
La Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance (F.N.D.I.R.),
La Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes (F.N.D.I.R.P.).
l'Union Nationale des Associations de Déportés, Internés et Familles de Disparus (IJ.N.A,D.1.F.)
ainsi que par des Anciennes Déportées et Internées de la Résistance.